

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 19 juin 2025

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint				
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	4 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	6 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	DEVRIKIAN	Marjorie	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	10 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Pierre-Louis LAGAYRES)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Raphaël TOFIL)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Ivy POIA

Absents :

M. Carl N'GUELA
 M. Mickael LELONG
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

Abstention :

Groupe « Le Mont-Dore, notre Ville vers une nation arc-en-ciel » : M. Jean-Irénée BOANO.

DELIBERATION N° 44/25/VI

**APPROUVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 25 juin 2025,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°10/24/III du 07/03/2024, approuvant le budget primitif annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°51/24/VIII du 08/08/2024, portant décision modificative n°1 du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°62/24/IX du 13/09/2024, portant décision modificative n°2 du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2024,

Vu la note explicative de synthèse n° 18/2025 du 19 juin 2025,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 juin 2025, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint, vote le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes comme ci-dessous :

Recettes totales de fonctionnement	309 028 632
Dépenses totales de fonctionnement	305 956 292
<i>dont déficit d'exploitation reporté - 002</i>	11 104 380
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	3 072 340

Recettes totales d'investissement	8 417 341
<i>dont solde d'investissement reporté - 001</i>	2 548 006
Dépenses totales d'investissement	5 981 870
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2024	2 435 471

Résultat de clôture de l'exercice 2024	5 507 811
---	------------------

Article 2 : Le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères est arrêté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024.

Article 3 : Compte tenu des restes à réaliser, le résultat définitif du compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2024, s'établit comme suit :

Les restes à réaliser en investissement	
Recettes en restes à réaliser	-
Dépenses en restes à réaliser	-
Solde des restes à réaliser en investissement	-
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2024	5 507 811
Résultat définitif de l'exercice 2024	5 507 811

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

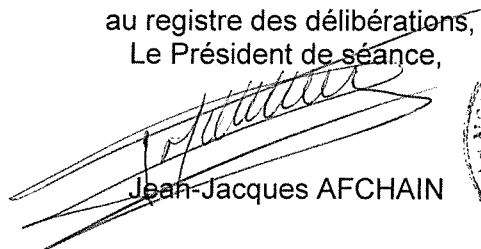
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 JUIN 2025

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Président de séance,

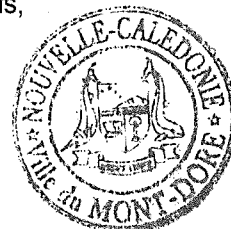
Le secrétaire de séance,



Fémia MOTUHI



Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique
Secrétariat général (SAG : registre et publication)